

# Propositions d'intentions

## Demande d'admission au poste d'administrateurs à l'Union des Artistes

**Pierre Dherte et Jean Michel Vovk au sein de l'Union des artistes.**

Pierre Dherte, le 16 janvier 2004

Monsieur le président,  
Cher Bernard,  
Chers administrateurs,  
Chers unionistes,

Je vais tenter de vous dire **pourquoi** Jean Michel Vovk et moi-même souhaitons entrer comme administrateurs à l'Union.

Je vais également essayer de vous expliquer **comment** cela pourrait mieux servir l'intérêt général des artistes et des travailleurs du spectacle.

Enfin, je vous exposerai brièvement **les objectifs** que nous avons déjà atteints et comment on pourrait les élargir avec l'Union.

### Qui sommes-nous ?

Comme vous le savez probablement, depuis maintenant 3 années consécutives, je **pratique** comme on dit **le milieu associatif** et je coordonne **l'ASCO** l'association de comédien.

L'ASCO est une **association de fait** représentée à la **FAS**, la fédération des professionnels de la scène. Comme vous pouvez l'imaginer, ce travail me prend de plus en plus de temps et d'énergie et est bien évidemment complètement **bénévole**.

Pour être honnête, **je n'aurais jamais imaginé** que cet élan associatif, né autour de la problématique de l'avenir du Théâtre National au lendemain du 31 mai 2001 tiendrait aussi longtemps !

On a vu en effet, dans notre secteur des arts de la scène, bon nombre d'associations ou de mouvements para syndicaux s'éteindre aussi rapidement qu'ils étaient nés. Le dernier en date étant **les états généraux du jeune théâtre**.

**Ce cas de figure** ne semble être celui de la FAS ni de l'association de comédiens que je coordonne depuis 3 ans.

### **Que faisons-nous à l'ASCO ?**

(quand je dis nous, Alexandre Von Sivers ne me contredira pas en disant que cela se résume pour la plupart du temps au dévouement concret de 2 ou 3 personnes !).

- Nous avons participé à différents groupes de travail en Communauté Française sur **l'intégration des comédiens dans les coproductions audiovisuelles**. Ces groupes de travail ont abouti (entre autres) à une définition plus claire **de l'obligation d'engagement de comédiens francophones** pour les coproductions audiovisuelles par le changement d'un article essentiel dans un texte de convention et traitant de ce sujet).
- Nous sommes délégués en tant que membre expert **au Comité de Concertation du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel** (présidé par Henry Ingberg) pour lequel j'ai rédigé un **argumentaire sur la situation des comédiens** dans le secteur. Pour information, un tel Comité de Concertation sera bientôt mis en vigueur dans le secteur des arts de la scène. Nous devrions y être présents également !
- Nous sommes délégués avec Jean-Michel Vovk à **Prospère (CA)**, sous l'initiative de et avec Jacques Monceau.
- Je suis membre du CA de **Wallimage** présidé par Philippe Reynaert.
- Nous sommes membres de **l'AG et du bureau de programmation du Théâtre des Doms à Avignon**.
- Depuis 3 années consécutives, nous avons participé et collaboré à **l'organisation de débats sur les comédiens** qui se déroulent chaque année au Festival International du Film d'Amour à Mons. Ces débats ont donné suite à :
- **Un site internet** avec insertion de photos et de CV ; site entièrement gratuit et dédié aux comédiens. Ce site Internet est actuellement effectif. Il est gratuit et entièrement subventionné et

cautionné par la Communauté Française sous le nom  
« **Cineacteurs.be** » et sous la responsabilité d'Henry Ingberg.

- Personnellement, j'ai également créé et j'administre toujours **les sites Internet de la FAS, de l'ASCO et du théâtre des Doms.**
- Enfin, lors de la mise en vigueur de la nouvelle **loi sur le Statut de l'artiste**, nous avons régulièrement été consultés et nous avons pris position sur certaines faiblesses ou lacunes de ce projet de loi par la publication de textes ou d'émissions de radio.

**Pour toutes ces raisons et pour bien d'autres encore. Parce que les travailleurs du spectacle en général et les artistes en particulier en ont grandement besoin, je pense qu'il est indispensable de participer au mouvement associatif sans restriction d'appartenance politique, confessionnelle ou philosophique.**

**L'actualité récente et les difficultés grandissantes que nous rencontrons face aux pouvoirs publics et à l'irresponsabilité étonnante de nos ministres me poussent encore d'avantage dans ce genre de démarche.**

**Car, participer à une mouvance a politique , ce n'est pas se DÉSINTERESSER des problèmes politiques, c'est à dire de la gestion de la cité, de notre secteur, de notre corporation d'artistes et des travailleurs du spectacle.**

- Parce que comme je vous l'ai déjà dit, nous sommes convaincus de la nécessité du travail associatif apolitique pour le mieux être des artistes.
- Parce qu'à part l'Union, il n'existe actuellement aucune mouvance associative a politique reconnue statutairement et ayant une crédibilité de membre adhérents
- Parce qu'il est inutile de multiplier les associations de ce genre si elles ont par ailleurs, les mêmes objectifs.

- Parce que la nouvelle loi sur le statut de l'artiste recentre le débat sur la notion même d'artiste, au sens le plus large du terme !
- Parce que nous souhaitons particulièrement étendre la reconnaissance des ARTISTES ainsi que leur représentativité au sein des différentes instances décisionnelles dans lesquelles nous siégeons déjà parfois ensemble comme à Prospère par exemple.
- Parce que l'Union est aujourd'hui plus présente dans l'action philanthropique que sur la « **défense morale de la profession de ses membres** » (art. 2 de ses statuts), et que notre travail à l'ASCO va plutôt dans ce sens. On verrait là une noble complémentarité entre-nous ...
- Et enfin, parce que l'Union a dans ses statuts au paragraphe 3, alinéa 1 et 2, un article qui définit pleinement et clairement ce genre de motivations **de défense morale des professions de ses membres.**

*( Art. 3. L'Union des Artistes a pour objets, à l'exclusion de toute tendance politique, confessionnelle ou philosophique,;*

*1° de resserrer entre les artistes dramatiques, lyriques, chorégraphiques, les metteurs en scène et les régisseurs, les liens de solidarité et de confraternité;*

*2° d'assurer la défense morale de la profession de ses membres; )*

Pour toutes ces raisons et bien d'autres, il serait intéressant de réfléchir à la situation d'aujourd'hui pour continuer **ensemble**, un travail déjà entamé ici et là ; travailler en commun aux mêmes missions, en élargissant nos adhérents, en y faisant participer toutes celles et ceux qui le souhaitent, afin de rejoindre ... **l'Union des Artistes.**

**Pierre Dherte.**

16 janvier 2004